



# Charte d'accueil

## Préambule

Cette charte s'adresse aux organisateurs et gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs péri et extrascolaires, avec ou sans hébergement, quel que soit leur mode de gestion (associatif ou public) et aux établissements d'accueils des jeunes enfants (privés ou publics) ainsi que les assistantes maternelles rattachées à un relai d'assistantes maternelles se situant sur le territoire Roumois Seine.

Elle a pour ambition d'informer les familles sur les modalités d'accueil mais aussi de poser un cadre de référence pour chaque structure concernée et de formaliser l'engagement de celles-ci ainsi que des partenaires institutionnels engagés dans le soutien de ces structures.

**Elle est destinée aux enfants, aux jeunes et aux familles pour construire avec la structure concernée un accueil adapté répondant aux besoins de l'enfant.**

**Elle permet à chaque enfant de pouvoir grandir au sein d'un groupe quels que soient ses besoins spécifiques.**

### La charte s'inscrit dans un cadre législatif :

→ La loi du 11 février 2005 visant à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap et à assurer à chacun la possibilité de choisir son projet de vie.

→ La Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE), du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

→ Le guide à l'attention des organisateurs et de leur équipe d'animation « Recommandation pour l'accueil de mineurs en situation de handicap en accueil collectif de mineurs », février 2022, Direction de la jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative.

→ Article R2324-17 du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans précisant :

« les établissements et les services d'accueil non permanent de jeunes enfants inscrivent leurs actions dans le cadre fixé au II de l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Ils offrent avec le concours du référent « santé et accueil inclusif, un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés.

Un  d'engagement

Communauté de Communes  
Roumois Seine

en Normandie



 **PESL**  
Projet Éducatif Social Local

# Pour qui ?

Pour les accueils collectifs de mineurs (périscolaires et extrascolaires), les EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) et RPE (Relais Petite Enfance) se situant sur la Communauté de communes Roumois Seine.

Elle mobilise aussi :

- les associations du territoire accueillant des enfants, souhaitant développer et s'inclure dans la démarche d'accueil inclusif,
- les partenaires institutionnels souhaitant contribuer à la mise en œuvre de cette démarche,
- les familles.

## AU PROFIT DES ENFANTS AUX BESOINS SPÉCIFIQUES (santé et handicap)

# Le projet d'accueil

Le projet d'accueil inclusif se construit à travers l'interaction de multiples partenaires ressources :



Afin de permettre un accueil optimal, il est important de communiquer les informations de santé et/ou médicales à la structure accueillant l'enfant. Cela contribue à une bonne prise en charge et un meilleur accompagnement de l'enfant. Celle-ci s'engage à respecter la confidentialité de ces données et à faire preuve de discrétion.

# Les modalités d'accueil

## L'accueil se construit avec l'équipe éducative mais fait aussi intervenir :

- L'enfant
- La famille
- Les partenaires du territoire et institutionnels

Les organisateurs et gestionnaires des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) périscolaires et extrascolaires, les EAJE et les assistantes maternelles sont soumis à une réglementation spécifique. Chaque structure et professionnel est garant de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

	Organisateurs	Famille
Avant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la démarche dans les projets structurant l'établissement</li> <li>• Former et sensibiliser les professionnels pour déconstruire les représentations</li> <li>• Transmettre les informations nécessaires aux agents encadrants</li> <li>• Rencontrer la famille et prendre le temps d'écouter</li> <li>• Proposer un protocole d'accueil individualisé</li> <li>• Penser l'accueil pour tous</li> <li>• Faciliter l'accès à l'information pour la famille et l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contacter la structure d'accueil envisagée afin de prendre rendez-vous pour discuter, anticiper, organiser l'accueil</li> <li>• Donner les informations essentielles à la prise en charge quotidienne de l'enfant permettant un accueil optimal</li> <li>• Contribuer à la création d'une fiche d'accueil (lié au protocole d'accueil)</li> <li>• Informer la direction des structures dans lesquelles l'enfant a déjà été accueilli</li> </ul>
Pendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place les moyens définis avec la famille et par l'équipe</li> <li>• Adapter la journée aux besoins de l'enfant (horaires, activités ...) et cela de manière évolutive</li> <li>• Inclure l'enfant dans l'environnement d'accueil</li> <li>• Accueillir, selon les capacités de la structure, les intervenants auprès de l'enfant (kinésithérapeute, ergothérapeute ...)</li> </ul> <p><b>Il est impératif de se questionner régulièrement sur l'accueil de l'enfant et sur la prise en considération de ses besoins afin de réajuster les modalités d'accueil.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les modalités définies en amont avec la direction (horaires, jours ...)</li> <li>• Informer de tout changement de sa prise en charge</li> <li>• Effectuer des transmissions nécessaires pour l'animateur encadrant les jours de venues (communiquer sur le quotidien)</li> </ul>
Après	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un bilan d'accueil avec l'équipe, la famille et l'enfant</li> <li>• S'appuyer sur les ressources du territoire pour résoudre les problématiques repérées</li> <li>• Réfléchir à de potentielles évolutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer le bilan de l'accueil (points positifs, points négatifs, points d'amélioration) sur la structure, l'équipe, les activités proposées en collaboration avec la direction</li> </ul>

# Les engagements des signataires

- Sensibiliser et accompagner les équipes et les enfants/jeunes accueillis.
- Développer un réseau partenarial pour faciliter les modes d'accompagnement des enfants et des familles.
- Permettre l'adaptation du fonctionnement et l'aménagement de chaque environnement d'accueil.
- Faire vivre la charte en la diffusant auprès des familles, des équipes et des partenaires en l'incluant dans les projets éducatifs et pédagogiques de chaque structure.
- Contribuer à l'évaluation de la charte et de la démarche qui en découle.

Engagement famille

Engagement structure de loisirs  
ou d'accueil

Engagement partenaires  
institutionnels

Retrouvez toutes  
les ressources sur  
[www.roumoiseine.fr](http://www.roumoiseine.fr)



# Contributions

## PRÉSENTATION DE LA CHARTE POUR UN ACCUEIL INCLUSIF

Cette charte s'adresse aux organisateurs et gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs péri et extrascolaires, avec ou sans hébergement, quel que soit leur mode de gestion (associatif ou public) et aux établissements d'accueils des jeunes enfants (privés ou publics) ainsi que les assistantes maternelles rattachées à un relai d'assistantes maternelles se situant sur le territoire Roumois Seine.

Elle a pour ambition d'informer les familles sur les modalités d'accueil mais aussi de poser un cadre de référence pour chaque structure concernée et de formaliser l'engagement de celles-ci ainsi que des partenaires institutionnels engagés dans le soutien de ces structures.

**Elle est destinée aux enfants, aux jeunes et aux familles pour construire avec la structure concernée un accueil adapté répondant aux besoins de l'enfant.**

**Elle permet à chaque enfant de pouvoir grandir au sein d'un groupe quels que soient ses besoins spécifiques.**

### La charte s'inscrit dans un cadre législatif :

→ La loi du 11 février 2005 visant à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap et à assurer à chacun la possibilité de choisir son projet de vie.

→ La Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE), du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

→ Le guide à l'attention des organisateurs et de leur équipe d'animation « Recommandation pour l'accueil de mineurs en situation de handicap en accueil collectif de mineurs », février 2022, Direction de la jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative.

→ Article R2324-17 du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans précisant : « les établissements et les services d'accueil non-permanents de jeunes enfants inscrivent leurs actions dans le cadre fixé au II de l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Ils offrent avec le concours du référent « santé et accueil inclusif, un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés.

Un  d'engagement

Communauté de Communes

Roumois Seine

en Normandie



## LA CHARTE A POUR OBJET DE

- **Inform**er les familles sur les conditions d'accueil d'un enfant aux besoins Spécifiques
- **Définir** un cadre de référence de la démarche inclusive à l'échelle d'un territoire
- **Libérer** la parole des familles et renforcer l'accompagnement
- **Favoriser** l'accessibilité aux structures d'accueil, des enfants aux besoins particuliers
- **Mettre en réseau** les différents acteurs éducatifs et utiliser toutes les ressources professionnelles mises à disposition du territoire

## LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE POUR UN ACCUEIL DE LOISIRS INCLUSIF S'ENGAGENT À

- Sensibiliser et accompagner les équipes et les enfants/jeunes accueillis
- Développer un réseau partenarial pour faciliter les modes d'accompagnement des enfants et des familles
- Permettre l'adaptation du fonctionnement et l'aménagement de chaque environnement d'accueil
- Faire vivre la charte en la diffusant auprès des familles, des équipes et des partenaires en l'incluant dans les projets éducatifs et pédagogiques de chaque structure
- Contribuer à l'évaluation de la charte et de la démarche qui en découle

La déclinaison opérationnelle de la charte est variable selon les signataires de la charte car tous ne sont pas au même niveau d'avancement dans la démarche inclusive. Aussi, elle tend à se traduire de la manière suivante, pour chacun des protagonistes cités ci-dessous.

<p><b>Les structures de loisirs/accueils éducatifs organisatrices œuvrent à :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La diffusion de la charte au travers des outils d'information et de communication à destination des familles</li> <li>• L'information des familles sur les conditions d'accueil et d'inscription,</li> <li>• L'intégration de la démarche inclusive aux projets de la structure (projet de fonctionnement, projet associatif, projet pédagogique ..)</li> <li>• L'information, accompagnement et la formation des équipes</li> <li>• L'adaptation des conditions d'accueil et les activités</li> <li>• L'évaluation des conditions d'accueil mis en œuvre avec les familles</li> </ul>
<p><b>La Communauté de Communes Roumois Seine contribue à :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La diffusion de la charte dans les ACM, les lieux de périscolaire, EAJE et RPE de la collectivité au travers des outils d'information et de communication à sa disposition</li> <li>• L'accompagnement à la diffusion de la charte dans les mairies de la Communauté de communes, chez les partenaires</li> <li>• Création d'une plaquette d'information expliquant les raisons de la mise en place de la charte</li> <li>• L'information des familles sur les modalités d'accueil et d'inscription</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intégration de la démarche dans les projets et les règlements intérieurs des ACM et des projets appartenant</li> <li>• L'accompagnement des familles du territoire dans la recherche d'un mode de garde ou d'un lieu de loisirs adapté à leur enfant avec une réflexion autour de la mise en place d'une personne ressource propre au territoire</li> <li>• L'accompagnement des équipes de la collectivité dans la prise en charge de l'enfant et des familles pour permettre l'accueil adapté avec l'appui des partenaires ressources</li> <li>• L'adaptation de l'accueil en fonction des possibilités de l'enfant et des besoins de la famille (accueil sur quelques heures ou en demi-journée sur des temps occasionnels ...) avec le renforcement de l'équipe éducative si les besoins de l'enfant impliquent une nécessité</li> <li>• Mise en place d'une programmation annuelle de sensibilisation et de formation des agents de la petite enfance à la jeunesse autour de la prise en charge de l'enfant à besoins spécifiques et l'accompagnement des familles à charge d'un enfant aux besoins spécifiques</li> <li>• Renforcer l'adaptation de l'environnement pour le bien-être de l'enfant et pour son évolution par la mise en place de moyen financier pour l'achat de matériel spécifique et par l'accompagnement des communes dans l'accessibilité des locaux</li> </ul>
<b>Les services de PMI contribuent à :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engagent à apporter un soutien auprès des familles d'enfants de moins de 6 ans pour envisager l'accueil en structure collective de leur enfant et accompagner et orienter les familles d'enfants de moins de 6 ans pour envisager un mode d'accueil individuel ou collectif de leur enfant</li> <li>• Contribuent à la fluidité des échanges d'informations, en lien avec les parents, entre les différents professionnels et partenaires intervenant auprès de l'enfant et lors des différents temps d'accueil de l'enfant/jeune dans le respect du secret médical</li> <li>• Contribuent à la communication de la charte auprès des gestionnaires d'EAJE et les assistant(e)s maternel(le)s et porter une attention particulière à la qualité de l'accueil auprès des enfants aux besoins particuliers</li> <li>• Accompagnent les EAJE, les RPE et les assistant(e)s maternel(le)s lors d'un accueil d'un enfant aux besoins particuliers pour adapter l'environnement de l'accueil et répondre aux besoins de l'enfant</li> </ul>
<b>Le SDJES de la Seine-maritime contribue à :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser et promouvoir la charte d'accueil par le biais des accompagnements et des visites de contrôle effectués auprès des accueils de loisirs</li> <li>• Offrir aux acteurs éducatifs en ACM des actions de formation continue</li> </ul>
<b>Loisirs pluriel pôle ressources Handicap 27 contribue à :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser et promouvoir la charte d'accueil de la communauté de communes auprès de ses adhérents</li> <li>• Accompagner les familles souhaitant avoir accès aux structures de garde ou de loisirs vers celle concernée (être un relai)</li> <li>• Accompagner les structures dans l'adaptation de l'accueil de l'enfant</li> <li>• Accompagner les équipes dans la sensibilisation des enfants et des jeunes à la différence</li> <li>• Accompagner les équipes par la réalisation de sensibilisation autour des troubles du neurodéveloppement et la mise en place de bonnes pratiques</li> </ul>

<p><b>Préhandys 276 contribue à :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les familles souhaitant avoir accès aux structures d'accueil collective ou de loisirs vers celle concernée (être un relai)</li> <li>• Accompagner les structures dans l'adaptation de l'accueil de l'enfant</li> <li>• Accompagner les équipes dans la sensibilisation des enfants et des jeunes à la différence</li> <li>• Accompagner les équipes par la réalisation de sensibilisation autour des handicaps et la mise en place de bonnes pratiques</li> </ul>
<p><b>Le DITEP Jean Du Plessis contribue à :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les équipes par la mise en place de sensibilisation autour des troubles du comportement, les troubles du neurodéveloppement</li> <li>• Diffuser la charte d'accueil de la Communauté de communes</li> <li>• Accompagner les familles souhaitant avoir accès aux structures enfance/jeunesse de la collectivité vers celles-ci ;</li> <li>• Proposer une collaboration entre structures spécialisées et les ACM (intercentre)</li> <li>• Orienter les familles, qui sont en demandent de renseignements, vers les dispositifs adaptés</li> </ul>
<p><b>La Caisse d'allocations familiales de l'Eure contribue à :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser la charte au travers de la CTG ;</li> <li>• Promouvoir la charte auprès des structures d'accueil collectif de mineurs, d'établissement d'accueil du jeune enfant public comme privé sur le territoire Roumois Seine ;</li> <li>• Accompagner les structures dans l'accueil adapté d'un enfant aux besoins particuliers par l'obtention de financement dont via le bonus inclusion et les fonds publics et territoires.</li> </ul>

## LE COMITÉ DE SUIVI DE LA CHARTE A POUR MISSION DE

- Promouvoir la charte d'accueil auprès des gestionnaires ;
- Valider les propositions d'adhésion ;
- Évaluer leur niveau d'engagement durant la période d'adhésion à la charte/ évaluer l'application de la charte ;
- Accompagner les organismes signataires de la charte dans la mise en œuvre de ces engagements ;
- Repérer les difficultés rencontrées, actionner les contributions des institutions et associations et travailler le cas échéant à des remédiations ;
- Veiller à la montée en compétences des équipes éducatives et de leur accompagnement ;
- Mener une évaluation de la charte une fois par an dans le but d'une potentielle révision de celle-ci tous les trois ans.

## LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA CHARTE SONT LES SUIVANTS

### L'évaluation menée portera autant sur des aspects quantitatifs que qualitatifs.

Aspect quantitatif : le comité de suivi de la charte aura à charge de produire annuellement un bilan sur le nombre de structures signataires, le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures (durée d'accueil, modalités d'accueil mises en place, personnes ressources mobilisées...).

Aspect qualitatif : des questionnaires couplés à deux rencontres par an seront mis en place à destination des professionnels de l'accueil, des directeurs, de l'ensemble des équipes pédagogiques et des familles afin de repérer les difficultés rencontrées, mettre en lumière les productions ou démarches innovantes, et enrichir toutes formes de collaboration.

**Les initiatives sur le plan local, les outils et démarches seront répertoriés en vue de mutualiser les ressources.**

## PROCESSUS DE SIGNATURE DE LA CHARTE

Chaque structure souhaitant s'engager dans cette démarche le fera savoir via un formulaire d'adhésion et par la signature de la présente charte disponible en ligne (<https://www.roumoiseine.fr/wp-content/uploads/2024/07/charte-accueil-perisco.pdf>) ou via le QR code suivant :



Cette demande d'adhésion sera envoyée à l'adresse mail suivante : [a.gaillard@roumoiseine.fr](mailto:a.gaillard@roumoiseine.fr)  
Celle-ci sera étudiée et transmise aux membres du comité de suivi.

**L'adhésion à la charte est d'une durée de 3 ans** excepté non-respect des engagements.

À date échue, la charte sera révisée et chaque signataire et partenaire institutionnel devra renouveler ses engagements.

## ACCOMPAGNEMENT PHYSIQUE

Des permanences à destination des familles vont être mises en place selon un planning pré-défini disponible en ligne (créneaux avec ou sans rendez-vous) pour :

- Aider les familles dans la recherche d'un lieu d'accueil et de loisirs,
- Aider les familles dans la prise en charge par un accueil de la collectivité,
- Aider les familles dans l'adaptation du lieu d'accueil choisi,
- Effectuer un dossier MDPH.

**Cette liste est non-exhaustive. Notre objectif est d'accompagner et rediriger les familles vers les partenaires en capacité de répondre à leurs besoins.**

## ESPACE NUMÉRIQUE DE LA CHARTE

La Charte est dotée d'un espace en ligne hébergé sur le site internet de la Communauté de Communes Roumois Seine

(<https://www.roumoiseine.fr/vivre-sur-le-territoire/enfance-jeunesse/charte-daccueil/>) ou via le QR code suivant :



Cette espace contiendra :

- la charte dématérialisée
- le formulaire d'adhésion à renvoyer avec la charte signée
- la programmation des rencontres du groupe de travail et du comité de suivi
- un planning des permanences physiques
- un espace ressources (le règlement intérieur de chaque structure d'accueil et de loisirs de la Communauté de communes, les documents utiles des partenaires signataires, les comptes rendus des comités de suivi, le bilan annuel de la charte...)

Les membres du comité rédacteur de la charte sont :





# Bilan d'accueil - FAMILLES

NOM : .....

Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Lieu d'accueil : .....

Date d'accueil : Du ..... au .....

Accueil à temps partiel / accueil à temps complet *(entourer la réponse souhaitée)*

Un  de bilan

# Evaluation (cocher la réponse)

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 027-200066405-20241104-CC\_SEJ\_142\_2024-DE

	Satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Insatisfaisant	Points à améliorer
Accessibilité des locaux				
Communication avec la structure				
Accompagnement de la part de la structure d'accueil				
Encadrement de l'équipe d'animation				
Prise en compte des « besoins spécifiques » et/ou des problèmes de l'enfant dans la vie quotidienne de la structure				
Prise en compte des particularités de l'enfant dans les propositions d'activités				
Adhésion de l'enfant aux activités proposées				
Appréciation générale				

Difficultés rencontrées par l'enfant et/ou par la famille : .....

.....

.....

Souhaits/besoins soulevés par l'enfant et/ou par la famille : .....

.....

.....

Autre : .....

.....

.....



# Bilan d'accueil - STRUCTURE

NOM : .....

Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Lieu d'accueil : .....

Date d'accueil : Du ..... au .....

Accueil à temps partiel / accueil à temps complet (entourer la réponse souhaitée)

Un  de bilan

# Evaluation (cocher la réponse)

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 027-200066405-20241104-CC\_SEJ\_142\_2024-DE

	Satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Insatisfaisant
Communication avec la famille			
Communication avec la structure			
Communication avec l'enfant			
Participation de l'enfant aux activités			
Intégration de l'enfant au groupe dans la vie quotidienne			
Intégration de l'enfant au groupe lors d'activités			

Les animateurs ont-ils suivi une formation spécifique pour accueillir les enfants en situation de Handicap ? (entourer la réponse souhaitée)

OUI

NON

Si oui, quel type de formation ? .....

.....

Les animateurs ont-ils suivi des sensibilisations pour encadrer des enfants en situation de Handicap ? (entourer la réponse souhaitée)

OUI

NON

Si oui, quel en a été le sujet ? .....

.....

L'équipe a-t-elle rencontré des difficultés ? Si oui, lesquelles ? : .....

.....

.....

Pistes d'amélioration envisagées : .....

.....

.....



# Bulletin d'adhésion à la charte d'accueil

## IDENTITÉ DU GESTIONNAIRE

NOM : .....

**Représenté par :**

NOM Prénom : .....

En qualité de : .....

**Nature juridique :**

- Collectivité locale
- Entreprise

- Association
- Autre, précisez : .....

sollicite l'adhésion à la charte de l'accueil des jeunes enfants, des enfants et des jeunes à besoins spécifiques pour les structures d'accueil dont il a la gestion, ci-après désignées (voir tableau ci- dessous).

À ce titre, le gestionnaire reconnaît que l'accueil des jeunes enfants, des enfants et des jeunes à besoins spécifiques au sein de celle(s)-ci répond aux engagements figurant dans la charte (voir document « présentation de la charte inclusif »).

Fait le : .....

Signature du gestionnaire :

Un  d'engagement



# Identification de la/des structure(s)

<b>Nom de la structure</b>	<b>Type d'accueil :</b> <i>EAJE / ACM / Accueil jeunes</i>	<b>Adresse de la structure</b>



# Identification de la/des structure(s)

<b>Nom de la structure</b>	<b>Type d'accueil :</b> <i>EAJE / ACM / Accueil jeunes</i>	<b>Adresse de la structure</b>



# Fiche enfant

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

NOM et prénom ID : 027-200066405-20241104-CC\_SEJ\_142\_2024-DE

.....  
Né(e) le :...../...../.....

Rédigée le :...../...../.....

## CONTACT



Parent(s) :

Adresse :

Téléphone :

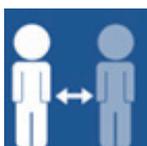
Mail :

## Je m'appelle



**Présentation générale :** (prénom, âge, fratrie, lieu de vie, temps de scolarité, classe, accompagnement éducation nationale/médico-social-paramédical)

## J'ai une différence



**Nom du handicap/de la maladie :**

**Cela se traduit au quotidien par :** (difficulté à gérer mes émotions, ma relation aux autres, besoin d'accompagnement dans la vie quotidienne, besoin de structuration spatiale/temporelle...)

## Vigilance Santé



**J'ai des particularités médicales et/ou des points de vigilance :** (allergies, épilepsie, traitement médical, soins infirmier ou de kinésithérapie...)

**J'ai un accompagnement individualisé par des professionnels de santé ou médico-sociaux :**

**Contacts :** (facultatif)

Mes outils



Quels sont mes outils du quotidien ? (casques, jouets, objets, vêtements, fétiches, appareils divers, visuel, emploi du temps, etc.)

J'aime bien



Jeux :

Activités :

Alimentation :

Sorties :

Objets, sujets de discussion ou activités qui peuvent être sources de motivation :

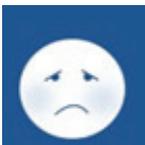
J'aime :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Les activités individuelles | <input type="checkbox"/> Les activités collectives |
| <input type="checkbox"/> Les activités calmes        | <input type="checkbox"/> Les activités dynamiques  |
| <input type="checkbox"/> Les activités intérieures   | <input type="checkbox"/> Les activités extérieures |

J'ai besoin d'être stimulé(e) ?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Au début de l'activité | <input type="checkbox"/> Tout au long de l'activité |
|---|---|

C'est difficile pour moi



Qu'est ce qui est difficile pour moi ? Les contacts physiques ? activités ? Les moments de transition ? Les repas ?

Qu'est ce qui génère des angoisses chez moi et comment m'accompagner dans ces situations ?

**Pour mes repas****Je mange et/ou bois :**

Seul(e)     Seul(e) avec guidance verbale

**La texture de mes repas :**

Normale     Coupée en morceaux     Hachée     Mixée

**La texture de mes boissons :**

Normale     Epaisse

**Y a t'il des points de vigilance particulièrement importants ?**

- Je n'ai pas de sensation de satiété (toujours faim)  
 Il y a un risque de fausses routes  
 Particularités : intolérance aux mélanges d'aliments, sélectivité alimentaire, hypersensibilité aux goûts/textures/températures  
 Autre (précisez) :

**Autonomie et propreté****Je vais aux toilettes :**

- Seul(e)     Sur sollicitation     Je ne vais pas aux toilettes  
 J'ai besoin d'aide pour m'essuyer  
 J'ai besoin qu'on vérifie l'essuyage  
 Je souffre d'énurésie diurne/nocturne  
 Je souffre d'encoprésie diurne/nocturne

**Je porte des couches :**

La nuit     La journée

**Lorsqu'on me change, je me tiens :**

Debout     Allongé(e)

**Je m'habille/me déshabille :**

- Seul(e)  
 Seul(e) mais j'ai besoin qu'on me guide verbalement  
 Avec de l'aide  
 Avec un peu d'aide

**Je reconnais mes vêtements ?**

Oui     Non

**Ma relation avec les autres****Comment j'interagis avec les adultes ? (je fais facilement confiance, j'ai besoin de temps, j'ai besoin d'un ou de plusieurs référents...)**

**Comment j'interagis avec les autres enfants ? (je me mets en retrait, je m'exclus du groupe, j'ai la capacité d'inviter un camarade à jouer, je suis influençable, je suis bienveillant avec les autres enfants...)**

### Vigilances en sortie



**Je comprends et respecte les consignes de déplacement ?**

Oui  Non

**Déplacements :** (je marche seul, j'ai besoin de l'aide d'un adulte, j'ai besoin d'une aide technique, je suis fatigable...)

### M'aider dans les activités



- J'ai un bon niveau de compréhension
- Je sais faire des choix
- Je sais répondre aux questions ouvertes
- J'ai besoin que mon interlocuteur utilise des phrases simples et des consignes découpées
- J'ai besoin d'un appui images/pictogrammes
- J'ai besoin qu'on me montre l'objet en rapport à la demande (cuillère pour le repas, chaussures pour sortir, maillot de bain pour la piscine...)
- J'ai besoin qu'on m'aide pour la lecture
- J'ai besoin qu'on m'aide pour l'écriture

### Les p'tits trucs en plus





# Grille d'observation pour les équipes d'animation

NOM et prénom de l'enfant .....

Âge de l'enfant : ..... Nom et ville de l'ALSH : .....

**Cette grille d'observation vous permettra d'évaluer les besoins de l'enfant lors de son accueil (repas, sieste, activités, relation avec les autres...). Quand a-t-il besoin d'aide ?**

	Capacités - Difficultés - Besoins			
<b>1 - Le temps d'accueil</b>	Tout seul, l'enfant est capable de...	A besoin d'aide pour...	A besoin d'une aide exclusive pour...	Est en difficulté, malgré la présence de l'adulte
Entrer dans le centre de loisirs				
Enlever ses affaires (manteau, chaussures)				
Dire au revoir à ses parents				
S'installer à une activité informelle				
<b>2 - Les temps informels</b>	Tout seul, l'enfant est capable de...	A besoin d'aide pour...	A besoin d'une aide exclusive pour...	Est en difficulté, malgré la présence de l'adulte
S'installer de lui-même pour une activité libre (dessin, histoire, puzzle...)				
Jouer avec les autres enfants				
Rester présent dans le groupe d'enfants, même sans rien faire				
Occuper son temps libre (sans développer de troubles du comportement...)				
<b>3 - La sieste</b>	Tout seul, l'enfant est capable de...	A besoin d'aide pour...	A besoin d'une aide exclusive pour...	Est en difficulté, malgré la présence de l'adulte
Se déshabiller avant la sieste				
S'habiller après la sieste				
S'endormir				
Rester calme dans son lit sans perturber le sommeil des autres				

**Capacités - Difficultés - Besoins**

<b>4 - Les temps d'activités de groupe</b>	Tout seul, l'enfant est capable de...	A besoin d'aide pour...	A besoin d'une aide exclusive pour...	Est en difficulté, malgré la présence de l'adulte
Venir s'installer avec les autres enfants lorsque l'animateur présente l'activité				
Ecouter la présentation des activités				
Choisir une activité si le choix lui est donné ou donner son avis				
Participer aux activités proposées				
Comprendre les règles et les consignes de jeu (avec adaptation de celles-ci si besoin)				
Rester dans l'activité jusqu'à la fin de l'activité				
Attendre son tour pour jouer				
Patienter si un animateur n'est pas disponible (sans troubles du comportement)				
<b>5 - Les temps du repas et du goûter</b>	Tout seul, l'enfant est capable de...	A besoin d'aide pour...	A besoin d'une aide exclusive pour...	Est en difficulté, malgré la présence de l'adulte
Se mettre à table avec les autres				
Rester à table tout le temps du repas				
Exprimer, verbalement ou pas, ses besoins (boire, manger)				
Etre autonome dans la prise de son repas				
<b>6 - De manière générale</b>	Tout seul, l'enfant est capable de...	A besoin d'aide pour...	A besoin d'une aide exclusive pour...	Est en difficulté, malgré la présence de l'adulte
Communiquer avec les autres, verbalement ou non				
Demander de l'aide				
S'apaiser après une frustration, une colère, une angoisse				
Se déplacer dans le centre sans se mettre en danger				
Partager ses jouets				
Aller vers les autres				